

INTRODUCTION

OBJET DE LA SCIENCE FINANCIÈRE. — IMPORTANCE DES PROBLÈMES
FINANCIERS A L'ÉPOQUE ACTUELLE

—

I

On peut donner de la science financière une définition générale, en disant que c'est la science qui étudie les différents moyens par lesquels les personnes publiques — Etat, département, commune, etc. — se procurent les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs auxquels elles sont chargées de pourvoir, et les règles qui doivent présider à leurs services de dépenses et de recettes.

Les personnes publiques ont en effet besoin d'argent pour remplir leurs fonctions : pour ne nous occuper en ce moment que de la principale d'entre elles qui est l'Etat, à supposer même que son rôle soit réduit au strict minimum, comme le veulent les individualistes intransigeants, et qu'il se borne à peu près à assurer la sécurité publique, toujours est-il qu'il lui faudra des fonds pour entretenir une armée, une police, des tribunaux, etc. Le problème financier se posera quant à la façon de se les procurer. L'Etat doit-il se ménager les revenus d'un domaine privé, les bénéfices de la gestion d'entreprises industrielles et commerciales? Devra-t-il faire appel à l'impôt ou à l'emprunt? Et s'il combine ces diverses ressources, dans quelles proportions devra-t-il recourir aux unes et aux autres? Quels impôts devra-t-il choisir, quels modes d'emprunt, etc.?

Voilà donc déjà une partie considérable et capitale de la science des finances : celle qui traite des *ressources* publiques.

D'autre part, une fois ce problème résolu — problème qui comporte de nombreuses discussions théoriques — un autre se présente, d'aspect plus pratique.

Il est nécessaire que l'administration des finances publiques se conforme à certains principes d'ordre et de clarté dans la comptabilité et la gestion de ces ressources. C'est là une exigence qui s'impose à tous les pays, mais qui est particulièrement impérieuse chez les peuples libres qui se réservent le droit de consentir l'impôt par l'intermédiaire de leurs représentants et celui de contrôler l'emploi de la fortune publique. Ces droits seraient méconnus,